

# AgroParisTech

CE du 7 octobre 2021

Profil ECTS 2021-2022 du M2 de la mention de master :

Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

Parcours :

Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales/Sutrofor

UE intitulé	Semestre	ECTS	n° de bloc le cas échéant	note seuil de validation de bloc	nature de l'épreuve	durée	nombre de sessions	établissement responsable de l'épreuve	Coefficient dans le semestre	UE obligatoire ou optionnelle dans le parcours
UE 1 : Ecologie des forêts tropicales	S3	1	1	10	Travaux pratiques	20mn	1	AgroParisTech	1	Obl.
UE 3 : Agroforesterie	S3	1			Contrôle terminal ou travaux pratiques			1 ou 2	AgroParisTech	1
UE 7 : Méthodes d'enquêtes en sciences sociales	S3	3	2	10	Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	3	Obl.
UE 8 : Ethnoécologie	S3	1			Travaux pratiques	20mn (présentation orale)	1	AgroParisTech	1	Obl.
UE 10 : Politiques et instruments économiques de conservation des écosystèmes tropicaux	S3	1			Contrôle terminal ou travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	1	Obl.
UE 11 : Négociation pour la gestion des ressources naturelles	S3	1			Contrôle terminal	3h	2	AgroParisTech	1	Obl.
UE 12 : Politique de la nature	S3	1	3	10	Travaux pratiques			AgroParisTech	1	Obl.
UE 13 : Communication scientifique	S3	6			Travaux pratiques		1	AgroParisTech	6	Obl.
UE 4 : Sylviculture et aménagement des forêts tropicales	S3	1	4**	10	Contrôle terminal	3h	2	AgroParisTech	1	Optionnelle choix d'UE à faire pour un total de 15 ECTS
UE 15 : Forêts tropicales humides (en Guyane)	S3	4			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	4	
UE 16 : Botanique tropicale	S3	2			Travaux pratiques	-		AgroParisTech	2	
UE 17 : Forêt tropicale et changement climatique (applications)	S3	2			Travaux pratiques		1	AgroParisTech	2	
UE 18 : Ingénierie écologique pour les écosystèmes tropicaux	S3	2			Travaux pratiques	-		AgroParisTech	2	
UE 19 : Dynamique des systèmes et modélisation	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 20 : Système d'Information Géographique	S3	2			Contrôle terminal et travaux pratiques	2h	2	AgroParisTech	2	
UE 21 : Statistiques avec R	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 22 : Sociologie des organisations et gestion de l'environnement*	S3	2			Contrôle terminal	3h		AgroParisTech	2	
UE 23 : Formulation et évaluation de projets de développement et de gestion des ressources naturelles	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 24 : Analyse stratégique de la gestion de l'environnement*	S3	2			Travaux pratiques	-		AgroParisTech	2	
UE 25 : L'évaluation environnementale en contexte international : principes et méthodes*	S3	2			Travaux pratiques	-		AgroParisTech	2	
UE 26 : Préparation du projet de stage	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 27 : Comptabilités de la biodiversité et des écosystèmes : enjeux, outils et applications*	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 28 : Bois tropicaux	S3	2			Contrôle terminal	2h	1	AgroParisTech	2	
UE 29 : Projet thématique	S3	2			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2	
UE 5 : Dendrométrie et inventaire forestier	S3	2	Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2			
UE 6 : Aménagement forestier	S3	2	Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2			
UE 9 : Economie des écosystèmes tropicaux : comprendre, analyser, mesurer	S3	2	Contrôle terminal ou travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	2			
UE 30 : Stage	S4	30			Travaux pratiques	-	1	AgroParisTech	30	Obl.

\* les UC marquées d'un astérisque sont ouvertes en priorité à d'autres formations : elles sont accessibles en fonction du nombre de places encore disponibles

\*\* Le choix des UE optionnelles qui constituent le bloc 4 est validé par l'équipe pédagogique pour chaque étudiant. Le choix des UC par l'étudiant se fait en fonction de ses acquis

<sup>1</sup> Une UE est acquise lorsque sa moyenne est  $\geq 10/20$  ou

une UE est acquise si la compensation semestrielle peut être appliquée et si la note moyenne sur le semestre est supérieure à 10.

<sup>2</sup> Lorsque toutes les UE inscrites au Contrat Pédagogique Semestriel ont été acquises, alors le semestre correspondant est validé et les 30 ECTS acquis.

<sup>3</sup> La valeur moyenne obtenue sur un bloc comparée à une note seuil permet de valider un socle de compétence. Les notes de seuil ne peuvent excéder 10 et peuvent différer entre Si pour chacun des blocs définis par l'équipe pédagogique la note moyenne est supérieure ou égale à la note de seuil de validation la compensation semestrielle peut alors être Cette compensation est établie sur l'ensemble des UE.